



Motifs de la décision

Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2410 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement [installation où l'on travaille le bois ou des matériaux combustibles analogues]

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 27 février 2014 au 20 mars 2014 inclus sur le projet d'arrêté susmentionné. Une seule contribution a été déposée sur le site de la consultation :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-25-mars-2014-modification-a327.html?id_rubrique=7

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note de la remarque reçue. Il n'a pas été tenu compte de cette contribution .